



Madame, Monsieur,

Le Centre Cyno-Logique Romand a élaboré un programme de formation destinée aux personnes souhaitant prendre en charge la garde de chiens / chats et petits animaux de compagnie (ne nécessitant pas d'autorisation de détention) jusqu'à 19 unités.

Cette formation a obtenu la reconnaissance de l'OSAV

N° d'autorisation : **15/0008**

Programme formation

Pension chiens / chats et petits animaux de compagnie

(art. 192, al. 1, let. B et c, OPAn) Pensions et refuges jusqu'à 19 unités

Nb. Heures théorique : 29 heures

Nb. Heures pratique : 15 heures

Total : 44 heures

Stages pratiques : 3 mois, dans des établissements tels que pension ou refuge avec formateurs reconnus par la loi.

510 heures = 60 jours de stage (soit la journée à 8h30)

Tarif :

❖ **Fr. 2'000.00** (repas non-compris) sans les stages

En cas d'annulation par le participant les frais suivant sont dus :

- Jusqu'à 60 jours avant le début du 1^{er} jour de la formation **0%** à l'exception des Fr. 100.00 de traitement du dossier sont dus.
- De 59 jours à 30 jours avant le début du 1^{er} jour de la formation **50%** des frais de la formation sont dus.
- De 29 jours à 0 jours avant le début du 1^{er} jour de la formation **100%** des frais de la formation sont dus.

L'annulation doit parvenir au Centre Cyno-Logique Romand par courrier.

Pour le décompte des jours le timbre postal fait foi.

En cas d'abandon de la formation par le candidat/e, aucun remboursement n'est accordé.

En cas de non paiement: La CCLR encaisse la somme due par voie de poursuite.

Frais de stage :

- ❖ **Fr. 300.00 par mois** de stage ou selon accord avec l'établissement.

Fr. 150.00 pour 15 jours de stage

Fr. 50.00 par jour pour les stages jusqu'à 5 jours.

Versement directement au lieu de stage au moment de la signature du contrat.

En cas d'interruption par le stagiaire, aucun remboursement ne peut être exigé.

Le nombre de jours de stage est défini par la CCLR en connaissance des acquis du participant. La décision en incombe totalement à la CCLR, elle ne peut être remise en cause et aucun recours n'est possible.

Joindre copie des attestations, ou rapport de contrôle de votre pension, des expériences dans la garde d'animaux (si effectués)

Les stages ne peuvent être effectués qu'une fois l'examen théorique réussi.

Les conditions pour les stages et un contrat type pour la pratique seront remis au candidat à la délivrance de l'attestation de suivi de cours.

Conditions :

- ❖ Etre majeur
- ❖ Etre en possession d'une assurance Responsabilité Civile (joindre attestation)
- ❖ Aucune absence n'est admise
- ❖ Le candidat s'engage à respecter la loi fédérale sur la protection des animaux (455 LPA) et l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux (455.1 OPAn) ainsi que le règlement sur les formations de la CCLR

Nom et Prénom :

Adresse :

NPA Ville :

Date de naissance :

Lieu d'origine :

N° mobile :

Mail :

Lieu :

Date :

Par ma signature j'accepte les conditions mentionnées sur les deux pages et je m'inscris :

Signature :

A retourner par courrier à : Nicole Meystre, route du Lac 12, 1094 Paudex

Programme :

Thème général	Connaissances approfondies	Ht.	Hp.
17 février 2016 Maladies comportementales Dangerosité	Maladies comportementales Génétique Comportement normal Agressions / Signes d'anxiété, de stress et de souffrance Quels sont les signaux que le chien émet pour montrer sa peur, son mal être, quels sont les signes qui annoncent une agression, comment prévenir le comportement	8 h.	
19 février 2016 Aspects sanitaires Premiers secours	Prévention des maladies infectieuses Soins à prodiguer aux animaux malades ou blessés. Les premiers gestes à accomplir en cas d'accident, de morsure. Pansements, immobilisation d'un membre, savoir détecter une torsion d'estomac.	2 h. 1 h.	3 h.
20 février 2016 La communication chez le chien	Approche scientifique de la communication sociale chez les chiens. Lecture pragmatique des postures et mimiques du chien et ses modes de communication. Les signaux d'apaisements, leurs origines, les reconnaître, les interpréter et les utiliser dans la relation avec l'animal.	2 h.	
21 février 2016 Anatomie et physiologie Alimentation	Alimentation chiens / chats et des petits animaux de compagnie	2 h. 2 h.	
Législation / LPA / OPan	Exigences de détention, besoins du chien Protection des animaux, les lois (chiens/chats et petits animaux de compagnie)	4 h.	
25 février 2016 Manière de traiter les animaux avec ménagement	Garde d'animaux en général dans une structure professionnelle (refuge et fourrière d'un canton) Aménagement de l'environnement de détention et gestion des animaux malades		8 h.
2 mars 2016 Comportement	Développement normal des jeunes animaux	4 h.	
3 mars 2016 Hygiène	Hygiène enclos et locaux Hygiène matériel et personnes	4 h.	
Responsabilités, devoirs et attribution	Gestion dans un chenil : Mesures de sécurité pour le personnel, aspects administratifs, transport et sécurité. (mise en pratique suite à la théorie).		4 h.
18 mars 2016	Examen théorique		